

fut blessé à la jambe. Au grand quartier impérial, où l'on l'amena, Napoléon l'embrassa et lui dit : « Oubliions le passé, soyons amis ! je vous fais maréchal et duc, vous l'avez mérité ». — « Oh ! sire, s'écria Macdonald, désormais entre nous c'est à la vie, à la mort. » Il reçut son bâton de maréchal le 7 juillet 1809 et le titre de duc de Tarente le 9 décembre suivant. Nommé gouverneur de Gratz, il fut appelé, au mois d'avril 1810, au commandement du corps d'Angereau en Espagne. Après la prise de Figuières en 1811, le maréchal laissa ses troupes sous les ordres du général Decaen, et prit, au moment de la campagne de Russie, le commandement du 10^e corps, principalement formé du contingent prussien. Sa mission était d'observer les côtes de la Baltique ; mais, à la nouvelle des désastres de Moscou et de la retraite des Français, les Prussiens firent défection et il eut beaucoup de peine à ramener à Königsberg les 7,000 hommes qui lui restaient. En Saxe, en 1813, il commanda le 11^e corps, battit les Prussiens à Mersebourg, se distingua à Lutzen et à Bautzen, mais fut battu en Silésie par Blücher. A Leipzig, où il lutta héroïquement, il était de l'autre côté de l'Elster lorsque le pont sauta, mais il put se sauver à la nage, plus heureux que Poniatowski, qui commandait avec lui l'arrière-garde de l'armée. Il se battit à Hanau, fut envoyé à Cologne pour y organiser la défense, mais dut bientôt rentrer en France, où il eut à résister aux attaques de Blücher, notamment à Nangis (17 février 1814). Le 11 avril, il porta avec Caulaincourt aux souverains alliés l'acte d'abdication de Napoléon, et fut le dernier des maréchaux à adhérer à la déchéance. L'empereur lui avait remis en souvenir le sabre de Mourad-bey. A la Restauration, Macdonald fut nommé membre du conseil de guerre, créé chevalier de Saint-Louis (2 juin), promu pair de France (4 juin 1814), et gouverneur de la 21^e division militaire. Lors de la discussion sur la restitution des biens des émigrés, il proposa un nouveau plan d'indemnité qui fut accueilli avec faveur par la Chambre haute. Au retour de l'île d'Elbe, il accompagna à Lyon le comte d'Artois ; mais, après la défection des troupes, il revint à Paris, escorta le roi jusqu'à la frontière et refusa tout emploi durant les Cent-Jours ; il servit comme simple grenadier dans la garde nationale. Après Waterloo, il fut chargé du licenciement des troupes. Nommé grand-chancelier de la Légion d'honneur, il conserva ces fonctions jusqu'en 1831. Sous la Restauration, il prit encore une part assez active aux débats de la Chambre des pairs et fut l'un des quatre maréchaux chargés du commandement des troupes de la garde en service auprès du roi. Après 1830, il se retira en sa terre de Courcelles où il mourut. Napoléon a dit de lui à Sainte-Hélène : « Macdonald avait une grande loyauté. »

MACDONALD (LOUIS-MARIE-ALEXANDRE), duc de TARENTE, député au Corps législatif de 1852 à 1869, sénateur du second Empire, né à Paris le 6 août 1824, mort à Paris le 6 avril 1881, « fils du précédent et de Mlle de Bourgoing », eut pour parrain le roi Charles X et pour marraine Mme Dauphine. Il resta éloigné des affaires pendant la durée du règne de Louis-Philippe ; mais, à l'avènement de Napoléon III, il devint chambellan de l'empereur et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Elu député au Corps législatif dans la 2^e circonscription du Loiret, le 29 février 1852, par 27,461 voix (29,436 votants, 43,695 inscrits), contre 270 à

M. de Prémorvan ; puis, le 22 juin 1857, par 10,972 voix (12,424 votants, 24,462 inscrits), contre 1,920 à M. Pereira, républicain ; et, le 1^{er} juin 1863, par 11,838 voix (17,806 votants, 25,526 inscrits), contre 5,874 à M. Pereira, il vota silencieusement avec la majorité dynastique du Corps législatif dont il fut quelque temps secrétaire. Conseiller général du Loiret, officier de la Légion d'honneur en 1855, il fut nommé sénateur le 6 mai 1869. Au 4 septembre 1870, il rentra dans la vie privée.

MACÉ (JEAN-FRANÇOIS), membre du Sénat, né à Paris le 22 août 1813, d'une famille d'ouvriers, entra au collège Stanislas, qu'il quitta en 1835, ses études terminées, pour y revenir l'année suivante en qualité de maître-répétiteur. Bientôt après, il fut nommé maître de conférences au collège Henri IV ; de 1842 à 1845, il servit au 1^{er} léger et devint caporal. Rattaché du service par un de ses anciens professeurs, Théodore Burette, il fut pris par lui comme secrétaire et conserva ce titre jusqu'à la mort de son protecteur (1847). M. Macé se fit alors journaliste. Au lendemain de la révolution de février, qu'il avait saluée avec joie, il collabora à la *République*, fondée par le citoyen Eugène Barest. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 éloigna de Paris M. Macé qui alla chercher un asile en Alsace, à Blebenheim, dans un pensionnat de jeunes filles appelé le *Petit Château*, où les hasards de la propagande politique l'avaient conduit l'année précédente. Il y donna des leçons d'histoire naturelle, de géologie, d'histoire, de littérature, etc., et y conçut l'heureuse idée de composer des ouvrages de vulgarisation scientifique à l'usage des enfants. Le premier qu'il publia, *l'Histoire d'une bouchée de pain, lettres à une petite fille sur nos organes et leurs fonctions* (1851), obtint un succès retentissant et eut plusieurs éditions. Il donna successivement dans le même ordre d'idées : *les Contes du Petit Château* (1852) ; *le Théâtre du Petit Château* (1852) ; *l'Arithmétique du grand-papa* (1853) ; *les Serviteurs de l'estomac, le Génie et la Petite ville* (1858) ; *l'Annuaire de Waterloo* (1858) ; *le Premier livre des petits enfants* (1859), etc. En même temps, il écrivait des articles dans les revues, dans les journaux, et s'occupait activement de propager l'instruction populaire. Il fonda la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin (1853), après avoir organisé la bibliothèque communale du Blebenheim ; créa en 1864, avec l'éditeur J. Hetzel, le *Magasin d'éducation et de récréation*, et, deux ans plus tard (1866), jeta les bases de l'œuvre à laquelle son nom est resté attaché : la *Ligue de l'enseignement*, qui compte aujourd'hui près de 30,000 adhérents et qui a eu une si grande part au développement de l'instruction primaire, gratuite et obligatoire. La législation impériale apportait à l'extension de cette Société certaines entraves dont le gouvernement républicain lui a permis de s'affranchir. M. Jean Macé est aujourd'hui encore le président de la Ligue, dont il a exposé le but et les tendances dans deux ouvrages intitulés : *la Séparation de l'Eglise et de l'Ecole* (1870) ; et *la Demi-Instruction* (1872). Républicain de la veille, M. Jean Macé se continua d'abord, après le 4 septembre dans le cercle de ses occupations littéraires et de propagande ; puis, ayant adhéré à la politique « opportuniste » recommandée et suivie, depuis 1879, par les hommes du gouvernement, il accepta, le 8 décembre 1883, la candidature que lui offraient les gauches du Sénat, au siège de sénateur inamovible laissé vacant par le

décès de M. Jules de Lasteyrie : il fut élu par 134 voix sur 207 votants. M. Jean Macé prit place à gauche, dans les rangs de la majorité. Il intervint, en 1886, dans la discussion du projet de loi relatif au monopole des inhumations, et dans celle de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire. En 1887, il parla sur la création d'une école normale d'institutrices à Châteauroux ; en 1888, il déposa une proposition de loi sur la préparation militaire de la jeunesse française. M. J. Macé s'associa à la plupart des votes de la gauche sénatoriale et opina, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Outre les ouvrages déjà cités, on a de M. Jean Macé : *Morale en action* (1865) ; *Lettres d'un paysan d'Alsace sur l'instruction obligatoire* ; *Une carte de France* ; le *Gulf-Stream* ; les *Idées de Jean-François* (1872-1873) ; la *Grammaire de Mlle Lili* (1878), etc.

MACHAULT (LOUIS-CHARLES DE), député en 1789, né à Paris le 29 décembre 1737, mort au château d'Arnouville (Seine-et-Oise) le 13 juillet 1820, « fils de Jean-Baptiste Machault, chevalier, garde des sceaux de France, ministre d'Etat, commandeur des ordres du roi, comte d'Arnouville en vertu des lettres patentes registrées au parlement le 11 mai 1757, et de Madame Geneviève-Louise Rouillé du Coudray », entra dans les ordres, fut abbé de Saint-Jean d'Angely, vicaire général et archidiacre d'Amiens, et fut sacré évêque *in partibus* d'Emopée le 15 mars 1772, et nommé coadjuteur de M. de La Mothe, évêque d'Amiens, qu'il remplaça presque aussitôt. Le 15 août 1778, il organisa à l'évêché un « Bureau de charité » pour secourir les pauvres à domicile et pour procurer du travail aux ouvriers. Il établit, dix ans plus tard, à Amiens, une assurance mutuelle contre l'incendie entre tous ses prêtres, et, en 1790, créa une caisse de secours contre les incendies pour tous ses diocésains. Au moment des élections pour les Etats-Généraux, il demanda une représentation plus nombreuse et spéciale de l'épiscopat, « les évêques étant seuls juges de la foi, matière que l'on a quelquefois traitée dans ces assemblées. » élu, le 7 avril 1789, député du clergé du bailliage d'Amiens et Ham aux Etats-Généraux, il fit partie de la minorité de l'Assemblée, protesta contre la réunion des trois ordres, contre l'abolition des privilèges, contre la constitution civile du clergé, et signa les protestations générales des 12 et 15 septembre 1791. Il émigra après la session. En 1792, Viard l'accusa d'entretenir des relations avec certains ci-devant nobles dans le but de favoriser le retour des anciens abus. Retiré à Paderborn (Allemagne), il adhéra par lettre au Concordat, et put rentrer en France peu de temps après. Louis XVIII le nomma chanoine de Saint-Denis (11 juillet 1818), deux ans avant sa mort.

MACHAULT (CHARLES-HENRI-LOUIS DE) COMTE D'ARNOUVILLE, pair de France, né à Paris le 22 avril 1747, mort à Paris le 23 février 1830, frère du précédent, entra au service comme capitaine de dragons, et fit la guerre de Sept ans. Maréchal de camp au moment de la Révolution, il émigra en 1791, se rendit à l'armée des princes, ne reentra en France qu'en 1814 et fut alors promu lieutenant-général et commandeur de Saint-Louis. Nommé pair de France à la se-

conde Restauration, le 17 août 1815, il se fit remarquer, à la Chambre haute, comme un royaliste intransigeant, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et siégea à l'extrême-droite de la Chambre haute jusqu'à sa mort.

MACHÉCO (CLAUDE-PALAMÈDE-LOUIS PREAUX, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Dijon (Côte-d'Or) le 12 juin 1773, mort au château d'Alleray (Côte-d'Or) le 3 décembre 1848, « fils de Chrétien-Gaspard de Machéco, chevalier-seigneur de Préaux, la Chaume, Vi-sargenne, et autres lieux, conseiller au parlement de Bourgogne, et de dame Madeleine-Nicolas de Bonille », appartint aux armées du roi et parvint au grade de maréchal-de-camp. Pendant les Cent-Jours, il se fit remarquer à la tête des volontaires royaux du département de la Haute-Loire, et se porta au secours des royalistes de la Corrèze. élu, le 22 août 1815, député de la Haute-Loire, au grand collège, par 126 voix (155 votants, 216 inscrits), il siégea dans la majorité. En 1816, le comte d'Artois, en lui envoyant l'ordonnance royale qui accordait aux gardes nationaux de la Haute-Loire certaines faveurs et privilèges, lui écrivit : « Cette ordonnance consacre et honore les services des gardes nationales de la Haute-Loire : le Puy, Meryeaux, Saugues ; vos villes, vos campagnes se sont armées pour le roi : leur dévouement a effrayé les rebelles, quand la force les a repoussés de leurs foyers. Elles ont soutenu avec un courage égal la persécution. Au retour du roi, rien n'a pu les empêcher de déployer l'antique couleur des Français, etc. » Le comte de Machéco reçut alors le titre d'inspecteur général des gardes nationales de la Haute-Loire.

MACKAU (ANGE-RENÉ-ARMAND, BARON DE), député de 1830 à 1831, pair de France, ministre, sénateur du second Empire, né à Paris le 17 février 1788, mort à Paris le 13 mai 1855, d'une ancienne famille irlandaise qui suivit en France le roi Jacques II, petit-fils de la sous-gouvernante des sœurs de Louis XVI, entra à seize ans dans la marine comme novice, sous les auspices de Jérôme Bonaparte dont il avait été le condisciple. Il fit quelques campagnes avec celui-ci sur le *Vétéran*, devint aspirant de 1^{re} classe en 1808, après un brillant examen à Rochefort et fut appelé au commandement d'une station de gardes-côtes qui eut d'honorables engagements avec la croisière anglaise. Sous-adjudant du contre-amiral Baudin, qu'il suivit à l'escadre de la Méditerranée, il était, en 1810, comme enseigne, second du brick l'*Abeille*. Le 26 mai 1811, il rencontra le brick anglais *Alacrity*, d'une force supérieure, n'hésita pas à l'attaquer, et s'en empara. En récompense, il fut nommé lieutenant de vaisseau et chevalier de la Légion d'honneur. Capitaine de frégate en 1812 après des croisières heureuses et la prise de plusieurs navires marchands, il reçut le commandement de l'escadre française chargée de protéger les côtes de Toscane. En cette qualité, au mois de décembre suivant, il participa à la défense de Livourne, et put ramener, en 1813, dans le port de Toulon, tous ses vaisseaux ainsi que les nombreux approvisionnements tirés de Livourne et de Gênes. La Restauration lui ayant conservé son grade, il devint, en 1816, second à bord de la frégate l'*Eurydice* ; en 1818, il commanda le *Golo*, et fit campagne dans presque toutes les mers du globe, en même temps qu'il participa à d'importants travaux hydrographiques.

Capitaine de vaisseau le 1^{er} septembre 1819, il fut envoyé en mission au Sénégal où l'on cherchait à fonder de vastes établissements. Après enquête, il conclut à l'abandon de ce projet et au seul maintien du comptoir existant. Selon lui, le Sénégal ne pouvait être qu'une colonie d'échanges et non d'exploitation agricole. Gentilhomme de la chambre du roi à son retour en France, puis, commandant de la *Clorinde*, frégate de 58 canons, en juin 1821, il eut à conduire diverses négociations avec le Chili et le Pérou; en 1825, il se rendit devant Haïti porteur d'une ordonnance royale qui spécifiait la reconnaissance de l'indépendance de l'île en même temps que certains avantages pour la France. Après d'assez longs pourparlers il obtint que l'ordonnance fut entérinée. Contre-amiral le 1^{er} septembre 1825, membre du conseil d'amirauté en 1828, directeur du personnel de la marine le 17 septembre 1829, il eut à préparer en partie l'expédition d'Alger, et, président du collège électoral de Lorient, fut élu député du 2^e arrondissement électoral du Morbihan (Lorient), le 23 juin 1830, par 102 voix (201 votants, 228 inscrits), contre 98 à M. Fruchard. Il prêta serment au gouvernement de Louis-Philippe, renouça aux fonctions de directeur du personnel, et obtint, en 1833, le commandement de l'escadre française chargée du blocus des ports hollandais. Peu de temps après, commandant de la station des Antilles, il alla à Carthagène demander réparation de l'insulte faite à M. Barrot, consul de France, brutalement emprisonné. Les premières négociations traînant en longueur, bien que M. Barrot eût été remis en liberté, M. de Mackau força la passe de Boca-Chica, menaça de bombarder Carthagène et obtint enfin satisfaction. En 1836, commandant en chef des forces de terre et de mer aux Antilles et gouverneur de la Martinique, il eut à se préoccuper, au cours de ses fonctions, du mouvement anti-esclavagiste qui naissait alors. Il s'efforça de maintenir l'ordre dans la colonie et d'améliorer le sort des noirs. Vice-amiral le 30 mai 1837 et, de nouveau, membre du conseil d'amirauté, il alla, en 1860, à la tête de 43 vaisseaux de guerre, faire d'énergiques démonstrations devant Rio de la Plata, démonstrations à la suite desquelles il conclut une convention avec Rosas, dictateur de la République Argentine. (29 octobre 1840). Pair de France du 20 juillet 1842, il commandait l'escadre de la Méditerranée, quand il fut appelé au ministère de la Marine et des Colonies le 24 juillet 1843, en remplacement de l'amiral Roussin. Durant son ministère, il réorganisa le service du contrôle et de la comptabilité, proposa les lois des 18 et 19 juillet 1845 qui préparaient l'abolition de l'esclavage, et celle du 3 juillet 1846, qui consacrait 93 millions à l'achèvement de notre flotte de guerre. Mais des procès scandaleux vinrent éclairer l'opinion sur les abus et le désordre qui régnaient dans l'administration de la marine; M. de Mackau s'efforça en vain d'y remédier, et accepta l'enquête demandée par la Chambre. D'un autre côté, le parlement jugeait insuffisantes les mesures qui avaient été prises contre l'esclavage, et les centres votèrent eux-mêmes la proposition de M. Ledru-Rollin. (*Voy. ce nom.*) Mis en échec sur une question dont le cabinet refusa de se déclarer solidaire, il donna sa démission de ministre le 8 mai 1847. Grand croix de la Légion d'honneur du 29 octobre 1845, M. de Mackau fut nommé amiral le 23 décembre 1847, resta à l'écart durant les événements de 1848, et entra de droit au Sénat du second Em-

pire, en qualité d'amiral, le 26 janvier 1852. Il mourut trois ans plus tard, après avoir vainement demandé, lors de la guerre d'Orient, un commandement que l'état de sa santé ne lui eût d'ailleurs pas permis d'exercer.

MACKAU (ANNE-FRÉDÉRIC-ARMAND, COMTE DE), député de 1866 à 1870 et de 1876 à 1889, né à Paris le 29 novembre 1832, fils du précédent, fit son droit à Paris, devint auditeur de deuxième classe au conseil d'Etat en 1853, de première classe en 1861, fut attaché au ministère de l'Intérieur et fut membre du conseil du sceau. Conseiller général du canton de Vimoutiers, chevalier de la Légion d'honneur quelques mois plus tard (14 août 1866), il fut élu, le 21 janvier 1866, député au Corps législatif par la 2^e circonscription de l'Orne, en remplacement de M. David-Deschamps décédé, par 15,992 voix (30,968 votants, 37,177 inscrits), contre 14,859 à M. d'Audiffret-Pasquier, candidat de l'opposition. Réélu, le 24 mai 1869, par 15,824 voix (24,074 votants, 27,786 inscrits), contre 8,259 à M. d'Audiffret-Pasquier, il siégeait silencieusement dans la majorité, quand (juin 1869) l'empereur lui adressa la lettre qui mettait fin aux espérances libérales entretenues par M. de Girardin dans la *Presse* : « Les concessions de principes ou les sacrifices de personnes, y était-il dit, sont toujours inefficaces en présence des mouvements populaires, et un gouvernement qui se respecte ne doit céder ni à la passion, ni à l'entraînement, ni à l'émeute. » C'était à la suite des tentatives de troubles qui avaient eu lieu à Paris sur les boulevards. M. de Mackau vota pour la guerre contre la Prusse, se retira dans ses propriétés à la chute de l'Empire, et resta quelque temps en dehors de la politique. Il y reentra le 20 février 1876, comme député de l'arrondissement d'Argentan, élu par 15,991 voix (18,632 votants, 26,958 inscrits), contre 600 à M. Lherminier, radical, et 312 à M. Gévelot, républicain centre gauche. Il se fit inscrire au groupe de l'appel au peuple ainsi qu'au centre constitutionnel, et vota pour le ministère de Broglie, contre les 363. De nouveau réélu, le 14 octobre 1877, par 16,572 voix (21,710 votants, 27,396 inscrits), contre 4,969 à M. Lherminier, il appuya les essais de résistance du cabinet du 16 mai, et vota contre les ministères républicains qui lui succédèrent. Son mandat lui fut renouvelé, le 21 août 1881, par 14,917 voix (20,881 votants, 27,080 inscrits), contre 5,813 à M. Aug. Marais. Il continua de siéger à droite, commença à jouer dans la minorité un rôle important, et combattit la politique coloniale, scolaire et religieuse des ministres opportunistes, notamment la loi sur l'enseignement supérieur. Porté sur la liste conservatrice de l'Orne, le 4 octobre 1885, il fut réélu, le 1^{er} sur 6, par 45,605 voix (88,704 votants, 107,583 inscrits). Il avait signé, avant les élections, le manifeste des droites et l'appel aux électeurs catholiques. Nommé président de l'Union conservatrice, puis de l'Union des droites, il eut, en plusieurs circonstances, à prendre la parole au nom de la minorité; en février 1886, il reprocha au gouvernement son « incapacité diplomatique » dans l'affaire de Madagascar; à la chute du ministère Goblet (mai 1887), on attribua à la démarche personnelle qu'il fit auprès de M. Grévy, président de la République, l'échec de la combinaison Floquet, et la constitution du ministère Rouvier, qu'il soutint de ses votes en plusieurs occasions. Lors du mouvement boulangiste, M. de Mackau se rallia au général pour suivre avec lui

« les chemins que la Providence prendra pour nous conduire vers l'avenir nouveau que chacun pressent » (discours au banquet d'Alençon, 7 octobre 1888). M. de Mackau a voté, à la fin de la législature, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui : *Commentaire de la loi du 18 juillet 1868 sur les chemins vicinaux*; — *Le projet de loi Ferry devant les conseils généraux* (1879).

MACKÉ (FRANÇOIS-CONRAD-BERTRAND-IGNACE), député au Corps législatif de 1813 à 1814, né à Krantheim-sur-Montagne (Mont-Tonnerre) le 3 juillet 1756, mort à Krantheim le 17 mars 1844, « fils de M. François-Wolfgang Frédéric Macké, secrétaire du grand bailliage à Krantheim, et de dame Marie-Eléonore Kahn », maire de Mayence (Prusse), fut fait chevalier de la Légion d'honneur par Napoléon le 14 brumaire an XIII, et appelé, le 6 janvier 1813, par le choix du Sénat conservateur, à représenter au Corps législatif le département du Mont-Tonnerre. Il siégea jusqu'en 1814, date de la séparation de ce département de la France.

MACQUEREL DE QUESMY (CHARLES-FRANÇOIS-LOUIS-ALEXANDRE), seigneur de PARPEILLE, député en 1789, né à Noyon-Quesmy (Oise) le 30 septembre 1738, mort à une date inconnue, propriétaire à Ham et chevalier de Saint-Louis, fut élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Vermandois, avec 103 suffrages. Il se montra attaché à l'ancien régime et opinait avec la droite de la Constituante.

MADESCLAIRE (PIERRE-AUGUSTE), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Tulle (Corrèze) le 22 mars 1803, mort à Tulle le 20 décembre 1885, fils d'un employé à la trésorerie, entra dans le commerce et fonda une brasserie qui prospéra. Commandant de la garde nationale de Tulle sous Louis-Philippe, et conseiller municipal, il fit constamment partie de l'opposition radicale. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Corrèze à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 8, par 25,183 voix. Il prit place à la Montagne, fit partie du comité de l'intérieur, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *pour* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau, *contre* l'expédition de Rome, *pour* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Très hostile à la politique de l'Élysée, et réélu, le 13 mai 1849, par le même département, à l'Assemblée législative, le 6^e sur 7, avec 34,475 voix (56,045 votants, 84,363 inscrits), il combattit la loi du 31 mai et la révision de la Constitution, et essaya d'organiser la résistance contre le coup d'État du 2 décembre. Après la guerre de 1870-1871, il tenta de nouveau la fortune électorale, mais il échoua, comme candidat républicain à l'Assemblée nationale, dans la Corrèze, le 8 février 1871, avec 12,157 voix sur 54,642 votants, et rentra dans la vie privée.

MADET (CHARLES), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Couleuvre (Allier) le 6 janvier 1803, mort à Ygrande (Allier) le 11 septembre 1874, fils d'un hôtelier, fit ses études au collège de Moulins et fut ensuite envoyé à Paris pour y étudier le droit. Mais il s'occupa principalement de politique, entra dans les sociétés secrètes, et conspira avec son ami Mathé; moins heureux que ce dernier, il fut arrêté et condamné à trois mois de prison. Remis en liberté, il retourna dans sa famille, où une jeune femme, qui lui avait témoigné pendant sa captivité le plus grand dévouement, vint le retrouver. Devenu père peu après, M. Madet légittima cette liaison, et se consacra alors exclusivement aux soins de sa famille. Il était agriculteur à Ygrande, quand la révolution de février éclata; il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Allier à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 8, par 47,895 voix (72,233 votants, 89,404 inscrits). Il prit place à l'extrême-gauche, fit partie du comité de l'Algérie, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *pour* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau et *pour* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Adversaire de la politique de l'Élysée, et réélu, le 13 mai 1849, par le même département à l'Assemblée législative, avec 40,475 voix (65,506 votants, 90,096 inscrits), il vota avec la gauche, *contre* les partis monarchiques. Un moment inquiété lors du coup d'État du 2 décembre, il rentra ensuite dans la vie privée.

MADIER DE MONTJAU (NOEL-JOSEPH), député en 1789 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) le 16 mars 1753, mort à Pierrelatte (Drôme) le 21 juin 1830, fils de Charles Madier, marchand drapier, et de Marie Sibour, grand'tante de l'archevêque de Paris, étudia le droit à Toulouse, fut reçu avocat, et remplit les fonctions de consul et de maire dans sa ville natale. Propriétaire foncier, « seigneur de Méas et de Montjau », il assista à l'Assemblée générale des trois ordres du Vivarais, tenue à Privas le 18 décembre 1788, puis il fut, le 3 avril 1789, élu député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, avec 224 voix (413 votants). Madier de Montjau siégea au côté droit de la Constituante et se montra très attaché à l'ancien régime. Il se signala par de vives apostrophes contre Mirabeau, figura comme témoin dans l'enquête faite sur la journée du 6 octobre 1789, et signa toutes les protestations de la minorité contre les décrets de la Constituante, notamment contre « les entreprises exercées sur l'autorité royale. » Obligé de se cacher sous le régime révolutionnaire, il fut considéré comme émigré, reparut après le 9 thermidor, obtint sa radiation et fut, le 25 vendémiaire an IV, élu député de l'Ardèche au Conseil des Cinq-Cents, par 111 voix (206 votants). Il y fut un des membres les plus actifs du parti de Clichy, parla contre l'expulsion d'Aymé, demanda compte des sommes accordées au Directoire, réclama contre les mesures de rigueur dont les prêtres et les nobles étaient l'objet, et, inscrit, à la suite du 18 fructidor an V, sur les listes de déportation, échappa aux recherches de la police en se réfugiant à Barcelone, où il resta jusqu'au 18 brumaire an VIII. Pendant le consulat et l'empire, Ma-

dier de Montjau vécut dans la retraite et s'adonna à l'agriculture. Le 24 septembre 1814, Louis XVIII le fit chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de Malte en 1815: il le nomma conseiller à la cour royale de Lyon. Lorsqu'en 1820, son fils, Paulin Madier de Montjau (V. p. bas) fut cité par les ministres devant la cour de cassation pour répondre de sa conduite, il voulut l'assister dans sa défense, et publia alors: *Madier de Montjau père, chevalier de Malte, aux juges de son fils*. Madier mourut en 1830, ainsi qu'en témoigne l'extrait mortuaire suivant:

« L'an mil huit cent trente et le vingt-deux du mois de juin. Par devant nous, Paul Emile d'Allard, maire et officier de l'état-civil de la commune de Pierrelatte, canton de idem, département de la Drôme, sont comparus M. Guillaume Husson, âgé de cinquante ans, et Baptiste Taillade, âgé de quarante-quatre ans, tous deux propriétaires et voisins du décédé demeurant à Pierrelatte. Lesquels nous ont déclaré que M. Noël-Joseph Madier de Montjau, âgé de septante-six ans, chevalier des ordres de Malte et de la Légion d'honneur, conseiller en retraite à la cour royale de Lyon, mari de dame Agathe-Catherine Julien, demeurant à Pierrelatte, y est décédé hier à onze heures du matin audit lieu, et ont les déclarants signé avec nous le présent acte. »

« *Suivent les signatures.* »

MADIER DE MONTJAU (JOSEPH-PAULIN), député de 1831 à 1837, né à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) le 11 février 1785, mort aux Prés-Saint-Gervais (Seine) le 10 mai 1865, fils du précédent et de Catherine-Agathe Julien, étudia le droit, fut reçu avocat en 1809, et fut nommé par Napoléon auditeur au conseil d'Etat (1810), puis inspecteur général des droits réunis (1811). En 1813, il entra à la cour impériale de Nîmes avec le titre de conseiller. Lors de la Restauration, il dut aux opinions qu'il manifesta et surtout à celles qu'avait manifestées son père, d'être maintenu en fonctions par le gouvernement royal, et nommé (1818) chevalier de la Légion d'honneur. En 1819, il adressa à la Chambre des députés une pétition dans laquelle il dénonçait les actes violents de la réaction dans le Midi et signalait un gouvernement occulte qui tendait à dominer l'administration pour ramener l'ancien régime. Cette initiative lui créa, dans le parti « constitutionnel », une réputation de libéralisme, d'énergie et d'intégrité. La pétition de M. Madier de Montjau eut en son temps un grand retentissement, tant à cause de la situation de son auteur qu'en raison des débats passionnés qu'elle excita dans le parlement: le magistrat fut, pour l'avoir signée, traduit devant la cour de Cassation, qui le censura parce qu'il s'était refusé à révéler les noms des individus coupables des excès dénoncés. Candidat du parti libéral, il fut élu le 23 juin 1830, député du 1^{er} arrondissement de l'Aude (Castelnau-dary), par 273 voix (526 votants, 337 inscrits). Il ne prit part à aucune des réunions des députés, se prononça après la victoire pour l'établissement de la monarchie nouvelle, et prit place dans la majorité conservatrice. Nommé procureur général à Lyon, il dut se représenter le 21 octobre, devant ses électeurs, qui le renouèrent député par 294 voix (403 votants, 392 inscrits), contre 76 à M. Teisseire-Dejean. Les premiers actes législatifs de M. Madier de Montjau furent de protéger le maintien du régime de la magistrature et de soutenir la proposition tendant à insérer dans la Charte que la

religion catholique était professée par la majorité des Français. Ami de Dupin, il suivit en général les inspirations de cet homme politique, fut désigné par la Chambre pour soutenir l'accusation contre les ex-ministres de Charles X, et se représenta, au renouvellement du 5 juillet 1831, dans le 4^e collège de l'Ardèche (Largentière), qui le nomma par 54 voix (99 votants, 150 inscrits), contre 41 à M. Fournery. Ce 4^e collège était de création récente. M. Madier de Montjau fut appelé, la même année (décembre), aux fonctions de conseiller à la cour de Cassation, continua de se faire remarquer à la Chambre par la vivacité de ses opinions conservatrices, demanda le secret pour le vote sur l'hérédité de la pairie, et se montra favorable à l'état de siège. « Un des discours les plus remarquables de M. Madier, écrivait ironiquement la *Biographie des hommes du jour*, est celui qu'il prononça à l'occasion de la destitution de M. Dubois (de la Loire-Inférieure). Il monta à la tribune, courba sa tête dans ses mains jusque sur le marbre, et après être resté quelques instants immobile dans le recueillement le plus profond, se relevant de toute sa hauteur, il commença ainsi :

« A la première nouvelle de l'événement (*On rit*) qui a mis l'agitation dans toute la Chambre, je me suis imposé la loi de dire mon opinion; mais comme j'ai craint les dangers de l'improvisation, je viens vous demander la permission de lire un discours écrit. » (*Rire universel.*)

« Il tira alors de sa poche un fort épais manuscrit et continua : « Une opposition obstinée est toujours déplacée; elle est coupable chez un fonctionnaire... L'opposition des fonctionnaires publics doit être secrète. (*Vive interruption.*) Laissez-moi continuer la lecture de mon manuscrit. Les fonctionnaires peuvent combattre les ministres dans leurs votes, mais non à la tribune. (*Oh! oh!*) Je soutiens qu'un député fonctionnaire ne doit jamais se trouver parmi les orateurs du gouvernement. (*Rumeur.*) Laissez-moi continuer la lecture de mon manuscrit. »

« Les rires et les interruptions furent si énergiques que Madier descendit de la tribune sans pouvoir terminer la lecture de son manuscrit. L'hilarité fut telle qu'il fallut longtemps pour rétablir le calme. »

Lors de la loi sur les associations, il combattit les amendements de l'opposition; puis il parla sur les pensions militaires. M. Madier de Montjau, à qui les journaux du temps reprochaient vivement de négliger ses fonctions de conseiller à la cour de Cassation, au point que le président de la section des requêtes avait dû dénoncer au garde des sceaux les absences de son subordonné, montrait plus de zèle, à en croire le biographe cité plus haut, dans l'accomplissement de « négociations diplomatiques, fort difficiles et d'un genre tout à fait relevé. On cite entre autres la glorieuse mission dont il fut chargé par M. Thiers, ministre de l'Intérieur, auprès du père de l'*excellence lilliputienne*. Ce bon M. Thiers père avait fait trembler son fils par son indécente prétention de vouloir assister aux noces du ministre avec la belle demoiselle Dosne, sinon il refusait son autorisation. Aux grands maux les grands remèdes. M. Madier de Montjau fut appelé, et négocia l'acquisition de cette autorisation avec un talent et une adresse dignes de M. de Talleyrand; aussi fut-il une seconde fois chargé d'éloigner le digne M. Thiers de Paris. Cette fois, il en coûta un peu plus cher; mais il y a des cir-

constances où il faut savoir faire des sacrifices, et pour le ministre de l'Intérieur, il n'y en a pas de pire que la présence de son cher papa à Paris. » M. Madier de Montjau se représenta sans succès aux élections générales de 1834. Mais son concurrent heureux, M. Mathieu, retenu par la maladie, ne s'étant pas rendu assez vite à son poste, la Chambre lui accorda un délai pour justifier de son éligibilité, et le surlendemain, avant d'avoir pu connaître la réponse de l'intéressé, elle annula l'élection. Cette mesure permit à M. Madier de Montjau de se représenter, le 22 septembre, dans le même collège : il fut alors élu, sans contestation, par 84 voix (89 votants, 165 inscrits). Il reprit sa place au centre et vota comme précédemment avec le ministère, tout en se montrant peu assidu aux séances de la Chambre. « Le jour d'un vote important, le ministère, craignant la paresse de son fidèle, lui fit écrire par M. Fulchiron pour l'engager à être plus exact. M. Madier de Montjau se trouva fort heureux de ce billet, il s'empessa de l'adresser au président de la cour de Cassation pour se dispenser de siéger, et il répondit à M. Fulchiron que ses occupations au palais l'empêcheraient de se rendre à la Chambre avant quatre heures. La chronique dit que M. Madier de Montjau ne se leva ce jour-là qu'à trois heures et demie. » (*Biographie des hommes du jour*.) Lors de la discussion de la loi de 1835 contre la presse, le député de Largentière prit le premier la parole. Il attaqua Lamartine, éleva la voix contre les « carlistes » et les républicains, fit l'éloge de la Chambre des pairs comme juridiction politique et donna son assentiment aux mesures préventives préparées. Il quitta en 1837 la vie parlementaire, mais non la politique. Converti subitement à l'opposition, il prit la plume en 1841, pour signaler au pays les tendances réactionnaires du pouvoir, déclarant qu'il se repentait de les avoir encouragées par ses votes; il pencha alors vers le parti légitimiste, et qualifia le gouvernement de juillet « d'effrayant abus de pouvoir. » Rédacteur de *l'Esprit public* (1846), organe des oppositions réunies, il attaqua jusqu'en 1848 le gouvernement de Louis-Philippe, ne se rallia pas à la République en février, et, pour protester contre les atteintes portées par le gouvernement provisoire au principe de l'immovibilité des juges, se démit avec éclat de sa charge de conseiller à la cour suprême. Dès lors il vécut dans la retraite. En 1849, il adressa au *Mémorial Bordelais* une lettre dans laquelle il regrettait la part qu'il avait prise à l'établissement de la royauté de juillet. Arrêté un moment à la suite du coup d'Etat, il fut presque aussitôt relâché. Il se fixa alors auprès de Paris et mourut en 1865. On a de lui : *Pétition adressée à la Chambre des députés par Madier de Montjau, suivie de considérations constitutionnelles* par A. Jay (1820); *Réponse de M. Madier aux insultes de la Quotidienne*; — *Lettre de M. Madier de Montjau à M. le comte de Portalis, ministre de la Justice* (1820); *Lettre à M. Lainé* (1820); *Lettre à M. Pasquier, ministre des Affaires étrangères* (1820); *Du gouvernement occulte, de ses agents et de ses actes* (1820); *Plaidoyer et réplique de M. Madier de Montjau, suivis des conclusions et de l'arrêt* (1820).

MADIER DE MONTJAU (NOËL-FRANÇOIS-ALFRED), représentant en 1850, député de 1874 à 1889, né à Nîmes (Gard) le 1^{er} août 1814, fils aîné du précédent, étudia le droit, s'inscrivit comme avocat à la cour de Paris en 1838, et

plaida, non sans talent, plusieurs causes politiques. Il accueillit avec joie la révolution de 1848, fut, sans succès, candidat à la Constituante dans la Seine et le Pas-de-Calais, défendit devant les conseils de guerre un certain nombre de compromis de juin, et fut l'avocat ordinaire du journal *le Peuple*. Républicain ardent, il fut le candidat des démocrates avancés à l'Assemblée législative, le 10 mars 1850, lors de l'élection partielle destinée à compléter la représentation de Saône-et-Loire, où six sièges étaient devenus vacants par suite de l'affaire du 13 juin 1849. M. Madier de Montjau fut élu, le 1^{er} sur 6, par 61,412 voix (105,573 votants, 157,148 inscrits.) La majorité de l'Assemblée annula le scrutin; mais les électeurs, convoqués à nouveau le 28 avril suivant, renommèrent M. Madier de Montjau, le 1^{er} sur 6, par 75,169 voix (120,162 votants, 154,015 inscrits). Il prit place à la Montagne, vota constamment avec la minorité démocratique, se mêla aux tentatives de résistance qui eurent lieu à Paris lors du coup d'Etat du 2 décembre, fut expulsé de France par décret présidentiel du 9 janvier 1852, et passa en Belgique, où il fit des conférences remarquées. M. Madier de Montjau appartint, pendant toute la durée de l'empire, à la fraction la plus irréconciliable de l'opposition démocratique, et il refusa, en 1869, la candidature indépendante au Corps législatif que lui offrait un groupe d'électeurs du Gard. Après avoir réuni, le 8 février 1871, à Paris, 35,567 suffrages seulement sur 328,000 votants, M. Madier de Montjau ne re-entra dans la vie politique active qu'en 1874 : le 8 novembre de cette année, la démission de M. Dupuy ayant déterminé une vacance dans la députation de la Drôme, il accepta cette fois la candidature républicaine radicale intransigeante dans ce département, fit des déclarations très hostiles à la politique de compromis suivie et recommandée par Gambetta, et, ayant été élu par 41,995 voix (69,678 votants, 95,801 inscrits), alla siéger à l'extrême-gauche, à côté de Louis Blanc. Il refusa, comme lui, de s'associer au vote de la Constitution du 25 février 1875, déposa, avec plusieurs de ses amis, une proposition de dissolution et une proposition d'amnistie, et prononça, pendant les vacances parlementaires, à Romans, un discours qui eut un grand retentissement; peu après, il menait de concert avec M. Alfred Naquet, une campagne des plus vives contre « l'opportunisme » auquel se résignait de plus en plus la majorité du parti républicain. Réélu, le 20 février 1876, député de la 1^{re} circonscription de Valence par 12,794 voix (17,415 votants, 23,211 inscrits) contre 4,485 à M. Dugas, candidat constitutionnel, M. Madier de Montjau reprit sa place à l'avant-garde de la majorité républicaine. La profession de foi qu'il avait adressée à ses électeurs contenait ce passage : « Je ne hais pas moins l'empire que le cléricisme, s'efforçant de détruire l'œuvre de 1789 et le code civil, pour leur substituer l'ancien régime et le droit canon. Il me trouvera, comme la royauté et l'empire, devant lui, en toute occasion, vigilant et inflexible. Je veux la liberté, l'ordre et la paix; et pour les assurer, la clémence. » M. Madier de Montjau fit preuve d'une véritable éloquence dans plusieurs discussions auxquelles il prit part : celles du régime de la presse, pour laquelle il revendiqua la liberté absolue; de l'amnistie qu'il réclama pleine et entière; du traitement des amonitions militaires, dont il proposa la suppression; du budget des cultes qu'il fut également d'avis de suppri-

mer, etc. Après avoir voté l'ordre du jour Leblond contre les menées « ultramontaines », le 4 mai 1877, il fut un des adversaires les plus décidés du gouvernement du Seize-Mai. Réélu, le 14 octobre, par 14,363 voix (19,552 votants, 23,793 inscrits), contre 5,122 à M. Forcheron, candidat officiel et monarchiste, il continua la lutte avec la même ardeur, fit partie du comité des Dix-Huit, appuya vivement le projet d'une commission d'enquête sur les actes du 16 mai, et se montra, sous le ministère Dufrane, le partisan d'une politique plus accentuée dans le sens républicain; en 1879, il adressa à ce sujet au cabinet une interpellation dont l'objet était de réclamer, comme conséquence des élections sénatoriales du 5 janvier, une application sincère et sans arrière-pensée des principes démocratiques. Peu satisfait de l'article 7 de la loi Ferry sur l'enseignement supérieur, il lui opposa, au nom de quelques radicaux et au sien, un amendement qui tendait à rendre la loi plus rigoureuse à la fois et plus efficace à l'égard des congrégations, auxquelles le député de la Drôme prétendait refuser le droit d'enseigner. Ce système n'eut pas seulement contre lui la droite et la majorité modérée de la Chambre : il n'obtint pas non plus l'agrément de ceux des membres de l'extrême-gauche qui, fidèles au principe de la liberté d'association, n'admettaient pas qu'il y fût porté atteinte. A dater de ce jour, M. Madier de Montjau, dont les tendances « autoritaires » étaient visibles, se sépara en mainte occasion du groupe intransigeant de l'extrême-gauche, dont il avait été un des premiers adhérents; par exemple, il prit la parole avec une extrême vivacité pour combattre la validation de l'élection de l'indigible Blanqui, au nom du « respect dû à la loi » (juin 1879). L'influence personnelle de Gambetta, et certaines paroles flatteuses adressées au député radical par le chef de la majorité n'avaient pas faiblement contribué à cette évolution, qu'un incident retentissant rendit définitive : pendant les vacances parlementaires qui avaient précédé la législature de 1879, Gambetta, se rendant en Suisse par le Dauphiné, s'était arrêté à Romans, chez M. Madier de Montjau, y avait prononcé un véritable discours-programme de l'opportunisme accueilli par des applaudissements auxquels l'intransigeant de la veille ne se contenta pas de s'associer : il alla jusqu'à donner publiquement à Gambetta une accolade enthousiaste. Adversaire de la candidature radicale-socialiste de M. Alphonse Humbert à Orange, lorsque M. Gent, démissionnaire à la suite de sa nomination comme gouverneur de la Martinique, se représenta devant ses électeurs, M. Madier de Montjau acheva de rompre avec ses anciens amis, et à l'ouverture de la session suivante (janvier 1880), il fut nommé questeur de la Chambre. Il occupa encore cette fonction dans la législature suivante, ayant été réélu député, le 21 août 1881, par 12,415 voix (13,538 votants, 23,760 inscrits). Il aborda fréquemment la tribune et parla notamment : en 1882, sur l'enseignement secondaire privé; sur le projet de loi relatif aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre; sur l'envoi des troupes en Egypte; sur le budget des affaires étrangères; en 1883, sur le projet de loi relatif aux membres des familles qui avaient régné en France; sur la revision de la Constitution; sur une apposition de sceaux à l'abbaye de Solesmes; sur les conventions avec les grandes compagnies; en 1884, sur l'enseignement primaire, sur la revision, sur le budget, etc.; et en 1886, sur

la modification de la loi électorale. Toujours réélu questeur de la Chambre, il soutint le ministère Gambetta, puis vota tantôt avec les radicaux, tantôt avec les opportunistes. Il combattit, dans un discours célèbre, l'institution du Sénat, et demanda avec insistance la suppression du budget des cultes et de l'ambassade de France auprès du pape. Aux élections d'octobre 1885, porté sur la liste républicaine du département de la Drôme, il y obtint 43,983 voix (74,089 votants, 95,343 inscrits), et fut élu député, le 3^e sur 5. En même temps, il avait engagé la lutte dans le Gard, où il fut élu au second tour, comme radical, le 4^e sur 6, par 58,979 voix (110,923 votants et 133,886 inscrits); dans l'Ardèche, où il n'obtint que 2,403 voix (88,137 votants, 111,845 inscrits), et dans le Rhône où il réunit 18,599 voix sur 136,430 votants. M. Madier de Montjau opta pour la Drôme, et, redevenu questeur comme précédemment, vota le plus souvent avec la majorité; il parla sur les pensions à accorder aux blessés de février 1848, sur le tarif des douanes, etc., s'étant attiré, par son attitude peu conciliante, des difficultés avec la presse parlementaire, il fut amené à donner (1888, sa démission) de questeur, qu'il maintint, bien qu'il eût été réélu encore à la suite de cet incident. M. Madier de Montjau s'est prononcé, à la fin de la législature : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

MADIEU (ANTOINE-AMABLE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Thiers (Puy-de-Dôme) le 18 novembre 1766, mort à Dorat (Puy-de-Dôme) le 9 avril 1834, « fils de sieur Antoine Madieu, marchand négociant de cette ville, et de demoiselle Marie Charbonnet, » était avocat à Thiers. Procureur-syndic du district en 1792, puis juge de paix, commissaire près le tribunal de police correctionnelle, et enfin procureur impérial à Thiers, il fut élu, le 12 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Thiers, avec 42 voix (67 votants), contre 18 à M. Baudet-Lafarge. Il reentra dans la vie privée après la session.

MADIGNIER (PIERRE), membre du Sénat, né à Saint-Etienne (Loire) le 2 juillet 1831, était maire de cette ville et conseiller d'arrondissement, lorsqu'il fut élu, le 2 janvier 1887, sénateur de la Loire, par 516 voix (933 votants), contre 493 à M. de Rochetaillée. Il prit place à gauche, obtint sa réélection le 5 janvier 1888, par 486 voix (942 votants), et vota, sans paraître à la tribune, avec la majorité, pour les ministères républicains de la législature et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

MAËS (JOSSE-LÉONARD), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Courtray (Belgique) le 20 décembre 1760, mort à une date inconnue, « fils de Jacques Maës et d'Anne-Caroline-Rose Lefebvre », appartient à la magistrature. Le 22 germinal an VII, il fut élu député au Conseil des Cinq-Cents par le département de la Lys, et, s'étant montré favorable au coup d'Etat du

18 brumaire, fut appelé (17 messidor an VIII), au poste de commissaire près le tribunal civil de Courtray, titre qu'il échangea plus tard contre celui de procureur impérial.

MAES (PIERRE-JOSEPH), député de 1830 à 1831, et de 1834 à 1837, né à Saint-François (Guadeloupe) le 31 décembre 1787, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 4 mai 1873, était négociant dans cette ville. Partisan de la révolution de 1830, il fut nommé, après juillet, colonel de la garde nationale; puis la démission de M. de Saint-Aignan lui ouvrit les portes de la Chambre des députés. Elu, le 21 octobre 1830, par le 1^{er} arrondissement de la Loire-Inférieure (Nantes), avec 462 voix (647 votants, 717 inscrits), il prit place au centre gauche et opina généralement avec le tiers-parti. Il obtint sa réélection, le 21 juin 1834, dans le 6^e collège de la Loire-Inférieure (Paimbœuf), avec 63 voix (109 votants, 150 inscrits), contre 25 à M. de Grandville, et suivit la même ligne politique jusqu'en 1837. A cette époque, il échoua (le 4 novembre), avec 52 voix contre 55 à l'élus, M. Cossin. Il se présenta, sans plus de succès, aux renouvellements du 2 mars 1839 et du 9 juillet 1842.

MAGGI (JEAN-BAPTISTE-VINCENT-LOUIS-ANTOINE-MARIE), député au Corps législatif de 1808 à 1814, né à Plaisance (Italie) le 20 juin 1764, mort à une date inconnue, « fils de M. Vincent Maggi et de Joséphe Andrei », était homme de loi à Plaisance. Le 21 septembre 1808, le Sénat conservateur l'appela à représenter au Corps législatif le département du Taro. Maggi y siégea jusqu'en 1814.

MAGHELLA (ANTOINE), député au Corps législatif de 1806 à 1811, né à Varese (Italie) le 2 décembre 1766, mort à une date inconnue, occupa dans son pays natal, avant la domination française, le poste de sénateur, et celui de ministre de la Guerre. Membre de la Légion d'honneur le 15 messidor an XIII, il remplit, sous Napoléon, diverses fonctions administratives, et fut élu par le Sénat, le 22 février 1806, député du département de Gènes au Corps législatif. Maghella obtint le renouvellement de ce mandat le 3 octobre 1808, pour le département des Apennins, et fit partie de l'Assemblée impériale jusqu'en 1811.

MAGLIONE (AUGUSTIN, CHEVALIER), député au Corps législatif en 1806, né à Laignelia (Italie) le 21 juin 1744, mort à une date inconnue, négociant, fut fait membre de la Légion d'honneur le 15 messidor an XIII, et fut désigné, en 1806, par le Sénat, pour faire partie, comme député de Montenotte, du Corps législatif impérial, qu'il quitta l'année d'après. Le 15 juillet 1810, Maglione fut créé chevalier de l'Empire.

MAGNAN (FRANÇOIS-JOSEPH DE), député en 1830, né aux Mées (Basses-Alpes) le 7 avril 1781, mort à une date inconnue, entra dans la magistrature et fut nommé par la Restauration avocat général, puis conseiller près la cour royale d'Aix. Elu, le 23 juin 1830, député des Basses-Alpes, au grand collège, par 91 voix (171 votants, 194 inscrits), M. de Magnan se rallia au gouvernement de Louis-Philippe, mais quitta la Chambre avant les élections générales de 1831, et conserva ses fonctions de magistrat.

MAGNAN (BERNARD-PIERRE), représentant en 1849, sénateur du second Empire, né à Paris le

7 décembre 1791, mort à Paris le 29 mai 1865, fit ses études de droit et débuta comme clerc de notaire; puis il s'engagea (1809) dans le 66^e de ligne, fit la guerre d'Espagne et de Portugal, assista à plusieurs batailles, et fut promu sous-lieutenant en 1811, et capitaine aux tirailleurs de la garde en 1813. Il se distingua l'année suivante au blocus de Soissons, assista à Waterloo, et servit le gouvernement de la Restauration qui le nomma adjudant-major dans la garde royale. La protection de Gouvion-Saint-Cyr l'aidera à parvenir aux grades supérieurs: chef de bataillon en 1817, lieutenant-colonel lors de la guerre de 1823 en Espagne, colonel en 1827, il prit part (1830) à l'expédition d'Alger, puis fut rappelé en France. Ayant reçu l'ordre de marcher sur Lyon, où une insurrection venait d'éclater, le colonel Magnan essaya d'entrer en pourparlers avec les ouvriers, fut accusé par le pouvoir d'avoir manqué d'énergie et mis en disponibilité. Il passa alors en Belgique, où il prit du service avec le grade de général de brigade, commanda le corps d'avant-garde de l'armée de Flandre, investit Maëstricht, puis reçut le commandement de la division militaire de Gand. En 1839, il revint en France, fut maintenu dans son grade, et, complètement rentré en grâce, fut chargé, peu de temps après, du commandement du département du Nord. Sollicité, dans ce poste, par les émissaires de Louis Bonaparte qui préparait l'échauffourée de Boulogne, il fut soupçonné de n'être pas resté indifférent à leurs ouvertures; après l'arrestation du prétendant, il protesta d'ailleurs contre toute idée de complicité. Des soulèvements ouvriers à Lille et à Roubaix, cette fois rigoureusement réprimés par lui, lui valurent le grade de général de division (1845). Lorsque éclata la révolution de février 1848, le général Magnan se mit à la disposition de Louis-Philippe pour marcher contre le peuple, puis il accompagna la duchesse d'Orléans à la Chambre des députés. Le gouvernement de la République le plaça à la tête d'une division de l'armée des Alpes, qu'il conduisit en sept jours à Paris lors des journées de juin 1848; il remplaça ensuite le maréchal Bugeaud comme commandant en chef de la même armée. En cette qualité il se rendit à Lyon l'année suivante, et, après une lutte acharnée, il comprima avec rigueur les troubles du 15 juin 1849. Le prince-président donna alors au général Magnan la croix de grand-officier de la Légion d'honneur (23 juin) et le commandement de la division de Strasbourg. Le 8 juillet suivant, dans une élection partielle motivée par les options ou démissions de 11 représentants, Magnan, porté candidat par les conservateurs-monarchistes du comité de la rue de Poitiers, fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée législative, le 3^e sur 11, par 124,492 voix (234,588 votants, 373,800 inscrits). Il siégea à droite et vota avec la majorité hostile aux institutions républicaines. Le 15 juillet, il reçut le commandement de l'armée de Paris. A cette époque, le président de la République, qui méditait son coup d'Etat, avait complètement gagné à sa politique personnelle le général Magnan. Celui-ci, malgré les réclamations de l'Assemblée, laissa se produire et provoqua même, à l'occasion de revues qui eurent lieu à Satory et au Champ de Mars, des manifestations en faveur du chef du pouvoir. M. Magnan donna alors sa démission de représentant et fut remplacé, le 30 novembre 1851, par M. Devinck. Avec MM. de Morny, de Persigny et Saint-Arnaud, il prépara et exécuta l'acte du 2 dé-

cembre; L.-N. Bonaparte le récompensa de son zèle en le nommant successivement grand-croix de la Légion d'honneur (11 décembre 1851), sénateur (26 janvier 1852), maréchal de France (2 décembre 1852), et grand-veneur (1854). Le maréchal Magnan était commandant de l'armée de Paris au moment où eut lieu la guerre d'Italie (1859). Sa nomination comme grand-maître de la franc-maçonnerie (1862) souleva de vives protestations parmi les membres du Grand-Orient de France. Il mourut à Paris en 1865, laissant beaucoup de dettes pour lesquelles son fils ne « sollicita » pas en vain « la haute intervention de Sa Majesté ».

MAGNE (PIERRE), député de 1843 à 1848, représentant en 1850, sénateur du second Empire, né à Périgueux (Dordogne) le 3 décembre 1806, mort au château de Montaigne (Dordogne) le 17 février 1879, débuta modestement à la préfecture de sa ville natale en qualité d'expéditionnaire; il était protégé par le maréchal Bugeaud. Il étudia le droit à Toulouse, se fit recevoir avocat et s'inscrivit ensuite au barreau de Périgueux. Après avoir appartenu quelque temps à l'administration comme conseiller de préfecture de la Dordogne, alors que le célèbre mystificateur Ronieu était préfet du département, il songea à briguer, le 19 août 1843, le mandat de député du 1^{er} collège de la Dordogne, vacant par suite de la démission de M. de Marcillac nommé préfet. Élu par 201 voix (358 votants, 395 inscrits), contre 111 à M. Dusolier, M. Magne prit place dans les rangs de la majorité conservatrice, présenta plusieurs *Rapports* sur les crédits de l'Algérie et se montra particulièrement dévoué au maréchal Bugeaud, son protecteur. « Le nouveau député, écrivait un biographe parlementaire, fut nommé l'année dernière rapporteur du projet de loi sur les crédits extraordinaires de l'Algérie; il eut occasion de défendre ses conclusions à la tribune, et accomplit cette tâche avec assez de bonheur. Le parti conservateur, qui n'est pas riche en capacités, fonda aussitôt le plus brillant espoir sur le jeune député de la Dordogne, qui fut ensuite nommé rapporteur du budget des recettes. Depuis cette époque, il n'est question que du magnifique avenir réservé à M. Magne. » Réélu député le 1^{er} août 1846, par 219 voix (391 votants, 460 inscrits), contre 166 à M. Aug. Mie, il reprit sa place parmi les soutiens du pouvoir et ne tarda pas à être appelé au poste de directeur du contentieux au ministère des Finances, puis à celui de sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre, en remplacement de M. Martineau des Chenes. En raison de cette dernière promotion, il dut se représenter devant ses électeurs, et obtint le renouvellement de son mandat, le 18 décembre 1847, par 286 voix (399 votants), contre 73 à M. Dezeimeris et 38 à M. Moyrand. La révolution de février rendit M. Magne à la vie privée. Mais, s'étant rallié à la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte, il revint bientôt aux affaires. Sous-secrétaire d'Etat (novembre 1849) au département des Finances, il fut désigné pour prendre, dans le cabinet du 9 janvier 1851, le portefeuille des Travaux publics. Le 6 juillet suivant, il fut élu représentant de la Dordogne, en remplacement de M. Ducluzeau décédé, par 40,043 voix sur 43,962 votants et 105,215 inscrits. Il conserva son portefeuille sans interruption jusqu'au 26 octobre suivant, ayant été confirmé dans ses fonctions lors du remaniement du 24 janvier; et le reprit au lendemain du coup d'Etat, le 3 décembre

suivant. M. Magne s'en démit, il est vrai, à l'occasion du décret du 22 janvier 1852 confisquant les biens de la famille d'Orléans; mais cinq mois après, il en fut de nouveau chargé. Il fut nommé sénateur le 31 décembre 1852. En 1854, il passa au ministère des Finances, qu'il dirigea jusqu'à la fin de novembre 1860. Il fut remplacé par M. de Forcade de la Roquette et prit alors le titre de ministre sans portefeuille. En cette qualité, il assista aux délibérations du Sénat relatives à un sénatus-consulte qui avait trait à la reproduction par les journaux des débats législatifs (22 janvier 1861). S'étant trouvé en conflit et en opposition d'idées avec M. Fould, M. Magne donna sa démission et fut nommé par l'empereur membre du conseil privé (1^{er} avril 1863). Un décret du 13 novembre 1867 le rappela au ministère des Finances. Son premier acte fut de présenter, le 27 janvier 1868, un rapport favorable à la préparation d'un nouvel emprunt de 440 millions, que le montant des rentes de la dotation de l'armée devait porter à plus de 700 millions. Cet emprunt fut couvert plus de trente-quatre fois, et le gouvernement impérial s'en applaudit comme d'un éclatant triomphe politique, tandis que la Bourse de Paris y trouvait une source d'embarras graves et prolongés (août 1868). Dans ses appréciations confidentielles sur les candidats possibles au poste de ministre de l'Intérieur à la fin de 1868, M. Rouher reprochait à M. Magne un peu de faiblesse de caractère et de népotisme; mais « sa faiblesse ne serait à craindre qu'en face d'une émeute, et alors la question serait militaire. Quant au népotisme, ajoutait-il, je crois la matière épuisée, et, par conséquent, les occasions rares pour l'avenir. » M. Magne fit encore partie de la combinaison ministérielle qui suivit le message du 12 juillet 1869, et fut de ceux qui tentèrent, d'accord avec les chefs du tiers-parti, de réaliser les promesses « libérales » de l'Empire parlementaire. Après l'échec de ces tentatives, il se retira avec ses collègues, le 27 décembre 1869, devant le cabinet de M. Emile Ollivier, qui eût voulu, d'ailleurs, le conserver comme collaborateur; mais au dernier moment une des personnalités les plus en vue du tiers-parti, M. Buffet, fut préférée à M. Magne (3 janvier 1870). Une combinaison nouvelle, celle du 10 août suivant, rendit à M. Magne, pour peu de temps cette fois, l'administration des finances: il contresigna la loi relative au cours légal des billets de banque, et présida à la souscription de l'emprunt de 750 millions. Tombé du pouvoir, le 4 septembre, M. Magne se présenta, le 2 juillet 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale dans le département de la Dordogne, en remplacement de Thiers, qui avait opté pour la Seine; il fut élu par 44,526 voix (86,256 votants, 143,837 inscrits), contre 34,307 à M. Montagnut, républicain radical. Il siégea au centre droit, vota avec les conservateurs monarchistes, notamment pour la chute de Thiers au 24 mai, fit partie de plusieurs commissions financières et redevint ministre des Finances dans le premier cabinet de Broglie (du 25 mai 1873 au 16 mai 1874). Il fut maintenu en fonctions dans le cabinet présidé par M. de Cissoy, le 22 mai 1874. M. Magne prit part, comme ministre, à plusieurs discussions spéciales, eut à effectuer le paiement du dernier milliard de la contribution de guerre, et se montra partisan de l'impôt du sel, ainsi que de diverses augmentations d'impôts indirects. L'assemblée ne l'avant pas suivi dans cette voie, il donna sa démission le 15 juillet 1874. Il vota pour

l'amendement Wallon et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Au cours des vacances parlementaires d'août 1875, il parla, dans un discours à Périgueux, du « respect dû par tous les bons citoyens aux lois constitutionnelles tant qu'elles ne seront pas revisées ». Élu, le 30 janvier 1876, sénateur de la Dordogne, le 1^{er} sur 3, par 470 voix (683 votants), M. Magne prit place sur les bancs du groupe de l'Appel au peuple, et opina, quand il vint siéger, avec les conservateurs monarchistes, notamment pour la dissolution de la Chambre (juin 1877), et pour le gouvernement du Seize-Mai ; mais, éloigné le plus souvent des séances de la Chambre haute par la maladie, il mourut en son château de Montaigne, où il s'était retiré, le 17 février 1879.

MAGNEVAL (GABRIEL-BARTHÉLEMY DE), député de 1815 à 1821, né à Lyon (Rhône) le 24 août 1751, mort à Paris le 14 novembre 1821, propriétaire à Lyon et ardent royaliste, fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège du Rhône par 93 voix (179 votants, 228 inscrits). Il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable. Réélu, le 4 octobre 1816, par 115 voix (174 votants, 223 inscrits), M. de Magneval prit place au côté droit, avec lequel il vota constamment, et fut nommé (novembre 1816) membre de la commission du budget pour le 2^e bureau. M. de Villèle a dit de lui : « Homme capable et excellent. » Il obtint encore sa réélection le 21 septembre 1817, par 681 voix (1.317 votants, 1.735 inscrits). Quelques membres ayant reproché aux ministres de la Justice et de la Police générale de n'avoir point fait traduire devant les tribunaux les auteurs des troubles de Lyon, M. de Magneval, chargé de présenter le rapport sur la « conspiration », s'exprima ainsi : « Il a existé une conspiration contre le gouvernement, une conspiration très étendue dans le département du Rhône ; Lyon en a été le foyer, et le département le théâtre ; nier ce fait, ce serait nier l'évidence ; chercher à en établir la preuve devant vous, serait méconnaître votre sagacité et vos lumières. Les magistrats, par leur vigilance et leur fermeté, ont déjoué cette conspiration ; je déclare qu'ils ont des droits à la reconnaissance publique. Je l'appelle, cette reconnaissance, sur le chef militaire digne de la confiance du roi, qui a fait triompher ses armes avec autant de modestie que de bonheur ; je l'appelle sur le premier magistrat du département, qui sait unir ce calme et cette modération étrangers aux passions, à cette énergie, à cette fermeté nécessaire dans les moments de danger ; je l'appellerai sur ce magistrat citoyen à qui on a reproché d'avoir manqué de précautions lorsqu'il a fait porter les forces militaires sur les différents points où la cérémonie du jour devait attirer le plus d'affluence ; lorsqu'il informé que des assassins nombreux devaient attenter à ses jours, il assure d'abord la vie de ses citoyens, reste isolé, et n'oppose aux méchants que l'impétuosité de l'homme de bien... » M. de Magneval s'efforça ensuite de réfuter les appréciations émises sur les arrêts de la cour prévôtale de Lyon par le colonel Fabvier (*Voy. ce nom*) et conclut en ces termes : « L'intégrité des magistrats, indignement attaquée, trouvera des garants et des vengeurs. » Lors de la discussion du budget, il adopta l'avis de la commission qui proposait une réduction de 2.881.700 francs. Il observa qu'il fallait faire abstraction du montant de la dette qui flottait à l'époque du mois de janvier 1819 ; « con-

tractée pendant le cours de l'exercice 1818, le budget de cette année, dit-il, lui a déjà assigné les fonds qui feront face aux intérêts qu'elle peut réclamer, et le tableau, qui s'élève à 175.674.213 fr. 36 cent., nous apprend quelle somme nous avons à rembourser, mais ne nous fournit pas d'éléments pour le calcul que nous avons à faire en ce moment. » M. de Magneval expliqua l'origine et l'accroissement de la dette flottante, legs de « l'usurpation », et présenta pour l'avenir un tableau plus consolant. Décédé le 14 novembre 1821, le député du Rhône fut remplacé à la Chambre, le 28 janvier 1822, par M. Coudere.

MAGNIEN (GABRIEL-ADOLPHE), député depuis 1885, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 5 janvier 1836, se fit inscrire au barreau d'Autun, servit comme volontaire pendant la guerre de 1870 dans l'armée de Garibaldi, qui le nomma président de la cour martiale, puis acheta une étude d'avoué à Autun, dont il devint maire (1876-1879). Conseiller général d'Autun en 1878, président de la Société de secours mutuels, il fut porté, aux élections du 14 octobre 1885, sur la liste radicale de Saône-et-Loire, et fut élu, au second tour, le 9^e et dernier, par 79.293 voix sur 140.510 votants et 174.124 inscrits. Il fit partie de la gauche radicale et de l'extrême-gauche, vota avec ce groupe, fut membre de plusieurs commissions, et s'occupa surtout des questions d'organisation judiciaire. Il s'est prononcé pour l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. M. Magnien a épousé M^{lle} Guélin du Pavillon, fille de l'ancien député de la Nièvre.

MAGNIER (MARIE-JEAN-BAPTISTE-BALTHAZAR) député de 1841 à 1842, né à Ribeauvillé (Haut-Rhin) le 7 janvier 1792, mort à Saverne (Bas-Rhin) le 15 novembre 1849, suivit la carrière militaire et parvint au grade de lieutenant-colonel de gendarmerie. Conseiller-général du Bas-Rhin, chevalier de la Légion d'honneur, il fut élu, le 9 octobre 1841, député du 4^e collège du Bas-Rhin (Saverne), par 168 voix (226 votants, 325 inscrits) en remplacement de M. Saggio, décédé. Il siégea jusqu'à la fin de la législature (1842) dans la majorité conservatrice et quitta alors la vie politique. Le 19 juillet 1849, il fut admis à la retraite comme colonel de cavalerie.

MAGNIER DE MAISONNEUVE (MARIE-MAXIMILIEN), député de 1840 à 1844, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 25 mars 1797, mort à Paris le 28 août 1844, propriétaire, fut élu député du 1^{er} collège du Bas-Rhin (Strasbourg), le 12 décembre 1840, en remplacement de M. Carl appelé aux fonctions de procureur du roi, par 243 voix (397 votants) ; il siégea dans la majorité ministérielle. Réélu, le 9 juillet 1842, par 254 voix (395 votants), il fut nommé directeur au ministère du Commerce, et dut se représenter devant ses électeurs, qui lui renouvelèrent son mandat, le 17 juin 1843, par 288 voix (314 votants). Il continua de soutenir le ministère Guizot. Décédé au mois d'août 1844, il fut remplacé, le 28 septembre suivant, par M. de Hell.